



Délibération n° 2019-025
Comité syndical du 7 novembre 2019

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT PARMIS LES DELEGUES DESIGNES PAR L'ASSEMBLEE REGIONALE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 7 novembre 2019 à 10h30, dans la salle de réunion de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 4
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 1
- Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Comité Syndical a procédé à l'élection de ses vice-présidents parmi lesquels Pierre KARLESKIND, délégué désigné par l'Assemblée Régionale.

Lors de sa session en date des 20 et 21 juin 2019, le Conseil Régional de Bretagne a procédé à la désignation de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical en remplacement de Pierre KARLESKIND, nouvellement élu député européen.

Messieurs Karim GHACHEM et Loïg CHESNAIS-GIRARD ont été respectivement désignés membre titulaire et membre suppléant du Comité syndical.

Conformément à l'article 6 des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée Régionale.

En conséquence,

Vu la délibération n°19_DAJCP_SA_03 du Conseil Régional de Bretagne ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et en particulier son article 6 ;

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

PROCEDE

A l'élection d'un vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale

Monsieur le Président annonce que Monsieur Karim GHACHEM a proposé sa candidature :

Votes contre : 0

Abstention : 0

Votes pour : 19

Monsieur Karim GHACHEM est élu membre du Bureau, vice-président à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Michaël Quernez